



Régimes de sorties et cantine scolaire

2 régimes possibles :

- Externe
- Demi pensionnaire (1, 2, 3 ou 4 jours par semaine)

Elève externe :

Un élève externe peut exceptionnellement manger à la cantine **jusqu'à 3 fois par mois**.

Pour réserver un repas, il faut :

1. Contacter **l'intendance par mail** afin d'ouvrir les droits de réservation sur **TurboSelf**.
2. Effectuer ensuite la réservation sur TurboSelf.

Le repas peut être payé :

- en ligne par carte bancaire sur TurboSelf ;
- en espèces ou par chèque à l'intendance, jusqu'à 10h30 le jour du repas.

Elève demi-pensionnaire :

Un élève demi-pensionnaire 1, 2 ou 3 jours peut exceptionnellement ajouter **jusqu'à 3 repas supplémentaires par mois**.

Pour ajouter un repas :

1. Contacter **l'intendance** pour ouvrir les droits sur TurboSelf.
2. Effectuer la **réservation du repas sur TurboSelf**.

Le repas peut être payé :

- en ligne par carte bancaire sur TurboSelf ;
- en espèces ou par chèque à l'intendance, jusqu'à 10h30 le jour du repas.

 **La réservation doit toujours être faite sur TurboSelf**, même si l'élève est inscrit comme demi-pensionnaire 1, 2 ou 3 jours.
Elle ne se fait pas manière automatique.

Modifier ou annuler un repas

Les modifications de réservation sont possibles **jusqu'à la veille à 23h59**.

L'annulation d'un repas est possible **jusqu'à 3 fois par mois**, avec un motif valable, par exemple :

- raison médicale ;
- rendez-vous ;
- autre motif justifié.

 Les annulations liées à l'absence d'un professeur ne sont pas comptabilisées dans ces 3 annulations exceptionnelles.

En cas d'annulation et de sortie du collège

Après avoir annulé le repas sur TurboSelf, le **ticket jaune doit être présenté à l'intendance au plus tard à la récréation du matin**.
Cela permet à l'intendance de vérifier l'annulation du repas et d'autoriser la sortie de l'élève.

Petit rappel : Semaine A = semaine paire **et** Semaine B = semaine impaire



Régimes de sorties et cantine scolaire

2 régimes possibles :

- Externe
- Demi pensionnaire (1, 2, 3 ou 4 jours par semaine)

Elève externe :

Un élève externe peut exceptionnellement manger à la cantine **jusqu'à 3 fois par mois**.

Pour réserver un repas, il faut :

3. Contacter **l'intendance par mail** afin d'ouvrir les droits de réservation sur TurboSelf.
4. Effectuer ensuite la réservation sur TurboSelf.

Le repas peut être payé :

- en ligne par carte bancaire sur TurboSelf ;
- en espèces ou par chèque à l'intendance, jusqu'à 10h30 le jour du repas.

Elève demi-pensionnaire :

Un élève demi-pensionnaire 1, 2 ou 3 jours peut exceptionnellement ajouter **jusqu'à 3 repas supplémentaires par mois**.

Pour ajouter un repas :

3. Contacter **l'intendance** pour ouvrir les droits sur TurboSelf.
4. Effectuer la **réservation du repas** sur TurboSelf.

Le repas peut être payé :

- en ligne par carte bancaire sur TurboSelf ;
- en espèces ou par chèque à l'intendance, jusqu'à 10h30 le jour du repas.

 **La réservation doit toujours être faite sur TurboSelf**, même si l'élève est inscrit comme demi-pensionnaire 1, 2 ou 3 jours.
Elle ne se fait pas manière automatique.

Modifier ou annuler un repas

Les modifications de réservation sont possibles **jusqu'à la veille à 23h59**.

L'annulation d'un repas est possible **jusqu'à 3 fois par mois**, avec un motif valable, par exemple :

- raison médicale ;
- rendez-vous ;
- autre motif justifié.

 Les annulations liées à l'absence d'un professeur ne sont pas comptabilisées dans ces 3 annulations exceptionnelles.

En cas d'annulation et de sortie du collège

Après avoir annulé le repas sur TurboSelf, le **ticket jaune doit être présenté à l'intendance au plus tard à la récréation du matin**.
Cela permet à l'intendance de vérifier l'annulation du repas et d'autoriser la sortie de l'élève.

Petit rappel : Semaine A = semaine paire **et** Semaine B = semaine impaire